Image not found or type unknown

Acquisition terrain non borné

Par **Josse52**, le **11/12/2021** à **18:08**

Bonjour,

Je viens de réserver un terrain qui n'est pas borné.

L'agence me demande de le faire borné par un géomètre expert.

Qui doit le faire borner ? Moi ou le vendeur

Merci d'avance

Par **youris**, le **11/12/2021** à **18:24**

Bonjour,

même s'il est fortement recommandé, à ma connaissance, le bornage n'est pas obligatoire.

à quel titre, l'agence vous demande de le faire borner, en principe, c'est au vendeur de borner le terrain ?

aves-vous signé un compromis de vente (que je conseille de faire chez un notaire)?

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés